

DEC183022INC

**Décision portant nomination de M. Laurent BILLON aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5254 intitulée « Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux » (IPREM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5254 intitulée « Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux » (IPREM) et nommant M. Ryszard LOBINSKI et M. Hervé MARTINEZ, directeur et directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la lettre de démission de M. Hervé MARTINEZ en date du 27 septembre 2018 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent BILLON, professeur des universités à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Hervé MARTINEZ, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**10 DEC. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13